



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2024

(art. L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

L'an deux mil vingt-quatre et le 08 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 02 avril 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gérard LUCIEN, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal			
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné procuration
11	8	3	3

Présents : LUCIEN Gérard, GERBER Mariette, VALERY Benoit, RECASENS Bernard, VAN de WALLE Nicole, PRADAL Vincent, GELIS Angélique, DANTRESSANGLE Danielle

Absents excusés : MUR Marion, ALBERO Patricia, SIMON Benjamin

Procurations :

MUR Marion donne procuration à LUCIEN Gérard

ALBERO Patricia donne procuration à VALERY Benoit

SIMON Benjamin donne procuration à DANTRESSANGLE Danielle

Secrétaire de séance : VALERY Benoit

Ordre du jour :

1. Approbation procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 février 2024
2. Compte-rendu des décisions du maire

Délibérations portant sur :

3. Une autorisation de signature du projet de convention de la période de préparation au reclassement
4. Une autorisation de recrutement de vacataires

Le budget principal

5. L'approbation du compte de gestion 2023
6. L'approbation du compte administratif 2023
7. L'affectation du résultat 2023 du budget communal
8. Le vote des taux des taxes locales 2024
9. Les dotations aux amortissements 2024
10. La provision pour dépréciation des créances douteuses de plus de 2 ans
11. Le vote du Budget Primitif 2024 du budget communal

Le budget annexe du lotissement

12. Approbation du compte de gestion 2023
13. Approbation du compte administratif 2023 et affectation du résultat
14. Le vote du Budget Primitif 2024 du budget Lotissement

15. Questions diverses

Séance ouverte à 18 h 30

Monsieur PRADAL est absent à l'ouverture de séance, il arrivera à 18h40.

1) Procès-verbal du conseil municipal du 23 février 2024

Il n'y a pas observation sur le PV; En appliquant les règles du quorum, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23/02/2024 est approuvé.

2) Compte-rendu des décisions du maire

Monsieur le Maire donne la parole à la secrétaire de mairie.

Conseil municipal du 08 avril 2024

COMPTE-RENDU DES DECISIONS¹ PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL² DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

1 : Le tableau ci-après rend compte des décisions formalisées par le Maire ainsi que celles, n'ayant pas donné lieu à une formalisation obligatoire, constatées par la signature du Maire sur l'acte approprié et les décisions intervenues tacitement.

2 : Les décisions sont celles prises par le Maire ainsi que celles prises sur sa délégation de signature à un Adjoint, un conseiller municipal ou à un fonctionnaire territorial

RUBRIQUE 4				
Prendre, dans les limites fixées par le conseil municipal, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget				
N° de Décision	Objet		Attributaire	Montant TTC
15/2024	27/02/2024	Mandatement d'une facture pour la régularisation de l'assurance du personnel 2023	CIGAC	2 630.59 €
16/2024	04/03/2024	Mandatement d'une facture pour la cotisation statutaire 2024	SYNDICAT INTERCOMMUNAL RIVAGE	862.16 €
17/2024	04/03/2024	Mandatement d'une facture trimestrielle pour le marché d'assistance et de représentation en justice en droit public – du 01/12/2023 au 29/02/2024	HGC AVOCAT	3 600 €
18/2024	08/03/2024	Mandatement d'une échéance annuelle à recouvrer pour un emprunt concernant la construction 3 logements locatifs – 8 place de la fontaine	BANQUE POPULAIRE DU SUD	8 120.58 €
19/2024	11/03/2024	Signature d'un devis pour la pose et dépose des sujets d'illuminations pour les fêtes de fin d'année 2023	SPIE	3 624 €
20/2024	11/03/2024	Mandatement de 3 factures pour des cotisations 2024	AMR AUDE AMA CIPFF	105 € 60 € <u>700 €</u> Soit un total de 865 €
21/2024	11/03/2024	Mandatement d'une facture pour l'achat de plaque PLEXI et panneaux	MAGA	687.20 €
22/2024	22/03/2024	Mandatement d'une échéance trimestrielle à recouvrer pour un emprunt concernant la réhabilitation du presbytère	CREDIT AGRICOLE	3 856.65 €
23/2024	04/04/2024	Mandatement de factures pour la préparation de la fête de Pâques : - Prestation musicale - Déclaration GUSO - Achat de produits alimentaires	SYLVIE CAPDEVILA ET ALAIN ERRE GUASH & FILS METRO CASH SUPER U	1 944.11 €
24/2024	04/04/2024	Mandatement d'une 1 ^{ère} facture pour l'inventaire du cimetière	GROUPE ELABOR	7 834.32 €
25/2024	04/04/2024	Mandatement d'une facture pour le PLU faisant partie des restes à réaliser	COGEAM	3 600 €
26/2024	04/04/2024	Mandatement d'une facture pour l'enfouissement d'une gaine rue BELLEVUE faisant partie des restes à réaliser	CIRCET	6 408.42 €

Commentaires sur les décisions :

- 15/2024 : Total de 20 140.63 € pour l'assurance du personnel 2023
- 21/2024 : il manquait des panneaux d'information au CITY STADE pour la sécurité des enfants

- 23/2024 : en contrepartie des dépenses, la commune a rentré une recette d'un peu plus de 1 700 € pour la vente des repas
- 24/2024 : en rapport avec une décision 2023 (en mars) concernant la signature d'un devis à 10 659.84 € pour l'inventaire du cimetière. Le Maire et M VALERY soulignent la qualité remarquable du travail réalisé par le prestataire.
- 25/2024 : Le Maire rappelle les permanences « urba » des 10 et 12 avril prochain ouvertes au public et prévues avec COGEAM

3) Délibération 2024-08 : Autorisation de signature du projet de convention de la période de préparation au reclassement

Le Maire lit la délibération.

M VALERY précise que c'est un agent technique qui n'est plus apte à être dans ce grade et qui va passer administratif.

La secrétaire de mairie apporte des explications aux élus qui s'interrogent sur ce qu'ils votent : Il s'agit d'autoriser le Maire à signer une convention qui sera rédigée en fonction des souhaits de l'agent, des lieux où il effectuera ses stages et ses formations... c'est une procédure obligatoire.

Le Maire procède au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2024-08 est approuvée à l'unanimité.

Le Maire lit la décision du conseil.

4) Délibération 2024-09 : Autorisation de recrutement de vacataires

Le maire lit la délibération et explique la différence entre les vacataires et les saisonniers. La secrétaire de mairie précise d'ailleurs qu'il faudra prendre une autre délibération qui autorisera le recrutement de saisonniers pour cet été. Les vacataires seraient recrutés de manière ponctuelle sur la base du calendrier des festivités prévues cette année.

Le Maire reprend : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

À Mme DANTRESSANGLE qui demande si ces agents peuvent prétendre à des indemnités de fin de contrat, Mme GELIS répond que non.

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2024-09 est approuvée à l'unanimité.

Le Maire lit la décision du conseil.

La suite de la séance concernant les budgets, un diaporama est diffusé en parallèle des explications pour faciliter la compréhension des délibérations.

5) Délibération 2024-10 : Budget principal – Approbation du compte de gestion 2023

Le maire lit la délibération et indique les résultats de l'exercice budgétaire :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 978 092,94	1 641 521,82	3 619 614,76
Titres de recette émis (b)	179 643,25	1 118 201,65	1 297 844,90
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	179 643,25	1 118 201,65	1 297 844,90
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 978 092,94	1 641 521,82	3 619 614,76
Mandats émis (f)	649 897,73	985 588,71	1 635 486,44
Annulations de mandats (g)	21 660,78	0,01	21 660,79
Dépenses nettes (h = f - g)	628 236,95	985 588,70	1 613 825,65
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		132 612,95	
(h - d) Déficit	448 593,70		315 980,75

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	218 594,62		-448 593,70		-229 999,08
Fonctionnement	425 027,72		132 612,95		557 640,67
TOTAL I	643 622,34		-315 980,75		327 641,59

La secrétaire de mairie informe que l'an prochain, il faudra passer au Compte Financier Unique car ça deviendra obligatoire pour 2027. Il n'y aura donc plus qu'un seul compte à valider mais elle ne sait pas encore comment cela se mettra en place par manque de formation.

Le Maire procède au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2024-10 est approuvée à l'unanimité.

Le Maire lit la décision du conseil.

Le Maire sort pour ne prendre part ni au débat ni au vote de la prochaine délibération. Mme GERBER prend alors la présidence.

6) [Délibération 2024-11 : Budget principal – Approbation du compte administratif 2023](#)

Mme GERBER lit la délibération qui indique le résultat de clôture de l'exercice 2023 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
PREVISIONS	1 978 092.94 €	1 641 521.82 €	3 619 614.76 €
RECETTES			
<i>Réalisations</i>	179 643.25 €	1 118 201.65 €	1 297 844.90 €
DEPENSES			
<i>Réalisations</i>	628 236.95 €	985 588.70 €	1 613 825.65 €
RESULTAT de l'EXERCICE			
Déficit / Excédent	-448 593.70 €	132 612.95 €	-315 980.75 €
RESULTAT à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRECEDENT			
Excédent	218 594.62 €	425 027.72 €	643 622.34 €
RESULTAT de CLÔTURE de l'EXERCICE 2023			
Déficit / Excédent	-229 999.08 €	557 640.67 €	327 641.59 €

La secrétaire de mairie présente les grandes masses (chapitres) en donnant parfois quelques précisions :

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	361 001,64		361 001,64
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	361 456,67		361 456,67
014	Atténuations de produits	13 038,00		13 038,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	98 327,34	0,00	98 327,34
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	11 100,06	0,00	11 100,06
67	Charges spécifiques (9)	94 892,91	9 111,08	104 003,99
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	36 661,00	36 661,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		939 816,62	45 772,08	985 588,70

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	41 509,80		41 509,80
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	65 020,16		65 020,16
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	427 110,87		427 110,87
731	Fiscalité locale	108 834,00		108 834,00
74	Dotations et participations (8)	124 838,00		124 838,00
75	Autres produits de gestion courante(8)	337 824,46	0,00	0,00
76	Produits financiers	7,19	0,00	7,19
77	Produits spécifiques (8)	9 206,08	0,00	9 206,08
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	3 851,09	0,00	3 851,09
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 118 201,65	0,00	1 118 201,65

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	30 246,96	0,00	30 246,96
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	389 635,92		389 635,92
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	8 001,20	0,00	8 001,20
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	139 932,17	0,00	139 932,17
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	60 420,70	0,00	60 420,70
Dépenses d'investissement – Total		628 236,95	0,00	628 236,95

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	48 976,32	0,00	48 976,32
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	84 894,85	0,00	84 894,85
19	Neutral. et régul. d'opérations		6 730,34	6 730,34
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	2 380,74	2 380,74
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		36 661,00	36 661,00
Recettes d'investissement – Total		133 871,17	45 772,08	179 643,25

En résumé, la secrétaire explique, il y a un déficit en section d'investissement, mais c'est normal puisqu'il y a eu beaucoup de factures de travaux. On attend cette année la rentrée des subventions (environ 125 000 € rien que pour l'extension du centre technique et la création de la maison de la chasse).

En section de fonctionnement, on constate un excédent légèrement supérieur à celui de l'an dernier ; c'est d'ailleurs ce que l'on peut basculer sur le nouveau budget en recette.

Mme GERBER procède au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2024-11 est approuvée à l'unanimité.

Elle lit la décision du conseil.

Le Maire revient prendre la présidence de la séance pour la suite.

7) [Délibération 2024-12 : Budget principal – Affectation du résultat 2023 du budget communal](#)

Le Maire lit la délibération qui indique les chiffres suivants :

	RESULTAT CA	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	2022		2023	2023		
INVEST	218 594,62		-448 593,70	181 648,43 427 134,37		-229 999,08
FONCT	425 027,72		132 612,95			557 640,67

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	557 640,67 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	557 640,67 €

Le Maire procède au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2024-12 est approuvée à l'unanimité.

Le Maire lit la décision du conseil.

8) Délibération 2024-13 : Budget principal – Vote des taux des taxes locales 2024

Le maire lit la délibération qui propose le maintien des taux en vigueur :

- Le produit fiscal attendu : 148 826 €

Taxe foncière bâtie (TFB)	46.73%	120 891 €
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	51.43%	8 537 €
Taxe habitation (TH)	12.77%	19 398 €

- Les autres produits : 298 670 €

Allocations compensatrices	13 621 €
DCRTP	109 639 €
FNGIR	210 414 €
Coefficient correcteur	-35 004 €

Mme GERBER signale simplement que le gouvernement suggérerait de diminuer les taxes pour les gens qui construisent des énergies renouvelables sur leur maison.

Concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, le maire précise que la commune de Treilles ne fait pas partie des « zones tendues » qui peuvent augmenter leur taux, mais qu'il faudrait se renseigner pour le faire peut-être l'an prochain si c'est possible.

Le Maire procède au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2024-13 est approuvée à l'unanimité.

Le Maire lit la décision du conseil.

9) Délibération 2024-14 : Budget principal – Les dotations aux amortissements 2024

Le Maire lit la délibération qui présente les chiffres suivants :

N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DURÉE	VALEUR BRUTE	COMPTE	DOTATION DE L'ANNÉE	VALEUR NETTE COMPTABLE (VNC) FINALE
PLU 2022	DIAGNOSTIC ENJEUX DEFINITION DES BESOINS	10 an(s)	19 890,00	2802	1 989,00	15 912,00
302	Documents d'urbanisme divers	10 an(s)	257 189,29	2802	25 718,00	180 034,36
9.00043E+13	1er Avis enquête publique PLU 10-06-2015	10 an(s)	697,20	2802	69,00	489,48
9.00043E+13	2ème avis enquête publique PLU 25-06-15	10 an(s)	446,45	2802	44,00	313,80
9.00043E+13	2ème avis enquête publique PLU 24-06-15	10 an(s)	673,20	2802	67,00	471,88
9.00043E+13	Avis prolongation enquête PLU 22-7-15	10 an(s)	354,48	2802	35,00	249,03
9.00048E+13	Reprise élaboration du PLU	10 an(s)	211,20	2802	21,00	148,09
9.00072E+13	ETUDE PLU de TREILLES Suite annulation mandat 830 pour mauvaise imputation	10 an(s)	11 160,00	2802	1 116,00	7 812,00
				2802 Somme	29 059,00	
SALLE MULTIMODALE 2023	SALLE MULTIMODALE 2023	10 an(s)	23 664,00	2803	2 366,00	21 298,00
2031-43-2022	MO EXTENSION CENTRE TECHNIQUE	10 an(s)	12 243,87	2803	1 224,00	9 795,87
				2803 Somme	3 590,00	
300006	DISSOLUTION CCCM	15 an(s)	88 304,93	28041413	5 886,00	43 293,22
				28041413 Somme	5 886,00	
300007	DISSOLUTION CCCM	10 an(s)	3 501,50	280422	350,00	1 393,73
				280422 Somme	350,00	
9.00067E+13	Amortissement 2021	10 an(s)	1 420,44	2804412	142,00	994,39
				2804412 Somme	142,00	
				Total	39 027,00	

Il donne la parole à la secrétaire de mairie qui explique que le tableau est transmis chaque année par le trésorier. Les amortissements concernent surtout les études d'opérations (chapitre 20) qui sont, soit non suivies de réalisation, soit inachevées. Une fois l'opération terminée, le montant des études passent dans le chapitre des immobilisations corporelles (21) pour lesquelles on récupère du FCTVA.

Mme DANTRESSANGLE pose la question des amortissements sur les immeubles. La secrétaire répond que la commune n'y est pas soumise car elle compte moins de 3500 habitants.

Le Maire procède au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2024-14 est approuvée à l'unanimité.

Le Maire lit la décision du conseil

10) Délibération 2024-15 : Budget principal – La provision pour dépréciation des créances douteuses de plus de 2 ans

Le Maire lit la délibération puis donne la parole à la secrétaire de mairie. Elle explique que les dépréciations découlent du moment où on constate que des titres émis en n-2 n'ont pas été recouverts. Selon le montant de ces titres, on sait qu'il peut y avoir un risque de non-recouvrement. C'est notamment le cas avec l'émission du titre en 2022 relatif à la condamnation de la personne qui avait mis le feu. Le montant du titre (environ 200 000 €) avait un peu « faussé » le résultat puisque cette somme n'a pas été encaissée :

Compte	Exercice	N° de pièce	Date PEC	Nom du débiteur	Objet du titre	Montant des titres	Restes à recouvrer
414	2022	T-283	01/12/2022	do aido ferreira clarinda	loyer appartement 1 - 8 place de la fontaine décembre 2022	193.70 €	25.35 €
46726	2022	T-268	13/12/2022	rouge martial	jugement correctionnel m.rouge / treilles	195 434.00 €	189 591.53 €
TOTAL							189 616.88 €

La méthode est d'appliquer un pourcentage évolutif :

Concernant l'année 2024, le calcul du stock de provisions à constituer est le suivant :

Exercice	Montant restes à recouvrer	Taux de dépréciation	Montant du stock de provisions à constituer
2022	189 616.88 €	20%	37 923.38 €
2021		40%	
2020		60%	
2019		80%	
2018		100%	

Il ne sera pas nécessaire de voter une délibération pour les dépréciations chaque année, puisqu'avec la méthode de calcul, ça se fera automatiquement.

Le Maire procède au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2024-15 est approuvée à l'unanimité.

Le Maire lit la décision du conseil.

11) Délibération 2024-16 : Budget principal – Vote du Budget Primitif 2024 du budget communal

Le Maire lit la délibération qui présente le budget ainsi :

- **Section de fonctionnement**

<u>DEPENSES</u>		
011	Charges générales	412 125,00 €
012	Charges de personnel	418 942,76 €
014	Atténuations	13 038,00 €
65	Autres charges de gestion courante	626 343,12 €
66	Charges financières	10 283,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
68	Dépréciations provisions	37 923,38 €
023	Virement à la SI	543 939,79 €
042	Dotations amortissements	39 027,00 €
TOTAL DEP FONCT :		2 102 122,05 €

LIBELLE		PROPOSITION
		2024
011	CHARGES GENERALES	412 125,00
	Achats de prestations de services (cantine + reliure registres)	25 000,00
	Eau et assainissement	4 300,00
	Énergie - électricité	46 000,00
	Combustible	200,00
	Carburants	4 000,00
	Alimentation (<i>achats pour Maison villageoise</i>)	36 000,00
	Autres fournitures non stockées (<i>produits pharmaceutiques...</i>)	200,00
	Fournitures d'entretien	3 500,00
	Fournitures de petit équipement (<i>achat petit outillage</i>)	20 000,00
	Fournitures de voirie (<i>achats enrobés, graviers, jardinières...</i>)	2 700,00
	Vêtements de travail	1 900,00
	Fournitures administratives	2 500,00
	Livres (<i>bibliothèque municipale</i>)	500,00
	Fournitures scolaires (<i>achat de calculatrice + anglais</i>)	5 625,00
	Autres matières et fournitures	6 000,00
	Contrats de prestations de services	18 000,00
	Locations mobilières (<i>téléphone, machine pour le technique</i>)	7 000,00
	Entretien terrain (<i>élagage...</i>)	2 500,00
	Entretien bâtiments publics	15 000,00
	Entretien autres bâtiments (<i>+ prévision pour la Capitelle</i>)	15 000,00
	Entretien voiries	18 000,00
	Entretien réseaux	15 000,00

Entretien matériel roulant	3 300,00
Entretien autres biens mobiliers	400,00
Maintenance (<i>contrat de maintenance annuelle</i>)	13 000,00
Multirisque (<i>assurances biens et personnel</i>)	36 500,00
Documentation générale et technique	1 000,00
Honoraires (<i>avocats + inventaire cimetièrè+ huissiers</i>)	26 000,00
Fêtes et cérémonies	65 000,00
Voyages et déplacements (<i>des agents</i>)	500,00
Frais postaux et télécom	6 500,00
Cotisations diverse	2 300,00
Frais de nettoyage des locaux	200,00
Services bancaires et assimilés (<i>frais de CB</i>)	250,00
Taxes foncières	8 250,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	418 942,76
Impôt taxes et versements assimilés sur rémunération	9 000,00
Personnel titulaire	210 000,00
Personnel non titulaire	108 000,00
Autres emplois d'insertion	11 963,36
Charges de sécu sociales et prévoyance	65 000,00
Autres charges sociale (<i>CIOS, Médecine du travail</i>)	6 000,00
Autres charges	8 979,40
014 ATTENUATION	13 038,00
Reversement et restitution sur impôts et taxes au profit de tiers	13 038,00
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	626 343,12
SACEM	1 500,00
Indemnités des élus	30 000,00
Frais de mission (<i>déplacements des élus</i>)	700,00
Autres contributions (<i>SIVOS, SIVOM, SYNDICAT RIVAGE...</i>)	63 663,00
Subventions de fonctionnement aux associations	13 000,00
Autres (<i>reversement budget annexe : réserve de dépenses qu'on pourra redistribuer</i>)	514 480,12
Amendes fiscales et pénales (<i>affaires contre la Commune</i>)	3 000,00
66 – CHARGES FINANCIERES	10 283,00
Intérêts réglés à l'échéance	10 283,00
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00
Titres annulés de 2023	500,00
68 – PROVISIONS POUR REPRISES DEPRECIATIONS	37 923,38
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	543 939,79
042 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	39 027,00

RECETTES

013	Remboursement salaires	50 000,00 €
70	Produits services	63 592,00 €
73	Impôts et taxes	539 330,00 €
74	Dotation participation	134 301,70 €
75	Autres produits	565 666,77 €
76	Produits financiers	8,00 €
78	Reprises dépréciations provisions	191 582,91 €
002	Excédent reporté	557 640,67 €
TOTAL REC FONCT :		2 102 122,05 €

LIBELLE	PROPOSITION
	2024
013 ATTENUATION DE CHARGES	50 000,00
Remboursements sur rémunérations du personnel	50 000,00
70 – PRODUITS DES SERVICES	63 592,00
Redevances d'occupation	600,00
Cimetière	342,00
Redevances et droits des services (<i>cantine</i>)	16 000,00
Autres marchandises (<i>recettes de la Maison Villageoise</i>)	43 000,00
Autres produits d'activités annexes	3 650,00
73 – IMPOTS ET TAXES	539 330,00
Attributions de compensation GN	195 094,00
Fonds national de garantie individuelle de ressources (<i>FNGIR</i>)	210 414,00
Taxe additionnelle aux droits de mutation	20 000,00
Impôts locaux	113822,00
74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	134 301,70
Dotation de compensation de la réforme de la TP (<i>DCRTP</i>)	109 639,00
Dotation forfaitaire commune	129,00
Dotations aux élus locaux	218,00
FCTVA	4 369,70
État - compensation au titre des exonérations des taxes foncières	13 621,00
Autres attributions et participations	6 325,00
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	565 666,77
Revenus des immeubles (<i>logements + éoliennes + antennes</i>)	186 500,00
Excédent budget annexe (<i>une réserve pour l'instant</i>)	360 687,37
Libéralités reçues (<i>convention de sponsoring</i>)	8 000,00
Subvention aux associations	1 500,00
Autres produits de gestion courante	8 979,40
76 – PRODUITS FINANCIERS	8,00
Autres	8,00
78 – PROVISIONS POUR REPRISES DEPRECIATIONS	191 582,91
Créances douteuses de 2022	191582,91
002 – AFFECTATION DE L'EXCEDENT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	557 640,67

- Section d'investissement

<u>DEPENSES</u>			
	RAR	Vote	RAR + vote
20 Etudes	74 993,87 €	66 450,00 €	141 443,87 €
21 Travaux et matériel	106 654,56 €	947 264,52 €	1 053 919,08 €
16 Emprunts et dettes assimilées		40 866,40 €	40 866,40 €
26 Titre de participation		200,00 €	200,00 €
001 DEFICIT REPORTE			229 999,08 €
TOTAL DEP INV :	181 648,43 €	1 039 294,06 €	1 466 428,43 €

<u>RECETTES</u>			
	RAR	Vote	RAR + Vote
13 Subventions	427 134,37 €		427 134,37 €
16 Emprunts		337 382,87 €	337 382,87 €
16 Cautions locataires		1 927,00 €	1 927,00 €
10 FCTVA		50 256,22 €	50 256,22 €
27 Autres immo financières		60 420,70 €	60 420,70 €
024 Cessions d'immobilisations		6 340,48 €	6 340,48 €
021 Virement de la SF		543 939,79 €	543 939,79 €
040 Amortissements		39 027,00 €	39 027,00 €
TOTAL REC INV :	427 134,37 €	1 039 294,06 €	1 466 428,43 €

A propos des opérations d'investissement :

Mme DANTRESSANGLE fait remarquer qu'il y a un emprunt de 144 411.84 € affecté à l'opération 69 concernant la salle multimodale sur le projet de maquette budgétaire. La secrétaire de mairie admet que c'est une erreur puisqu'il s'agit d'une recette pour l'opération 72 concernant la rénovation des appartements au-dessus de l'école ; elle rectifie immédiatement la maquette.

Le Maire demande au conseil s'il souhaite poursuivre le projet de rénovation des appartements de la route des Corbières, pour lequel serait prévu un emprunt de 192 971.03 €.

À Mme DANTRESSANGLE qui répond que nous sommes obligés de le faire puisque nous avons eu des subventions, le maire dit que non, on perd simplement les subventions.

À Mme GERBER qui pensait qu'il était obligatoire pour chaque commune d'avoir un logement d'accueil et de 1^{ère} urgence à mettre disposition de personnes nécessiteuses, on répond que non.

À l'ensemble des membres du conseil qui s'accorde à dire qu'il faut conserver ces logements, le maire ajoute que l'emprunt s'équilibrera avec la rente des loyers. Si le conseil vote ces opérations de rénovation de logement communaux, il fera le nécessaire auprès de la banque.

Concernant le logement d'accueil et de 1^{ère} urgence, M VALERY informe qu'il faudra passer une convention avec les services sociaux du Département avec l'agrément de la Préfecture. Il ajoute que la commune n'aura pas à décider qui pourra être logé dans cet appartement : c'est du ressort du procureur.

Mme DANTRESSANGLE souhaite qu'on lui explique le financement de la salle multimodale car elle ne comprend pas qu'il soit estimé à partir des restes à réaliser : « *on met des chiffres là-dedans qui ne correspondent à rien du tout* ».

La secrétaire de mairie répond « *qu'en faisant ce choix, on est plus honnête que si on avait inscrit un emprunt (...) Il (Le trésorier) nous a même dit on n'inscrit rien pour l'instant, on fera une décision modificative après (...) Cependant, on sait qu'on a 3 restes à réaliser : 1 en dépenses et 2 en recettes et, sachant que l'autofinancement ne peut pas être inférieur au (fonds de concours du) Grand Narbonne (...), de là, on équilibre. On sait qu'en étude on va réaliser une étude de sols (...) et après on a mis un montant en travaux Hors Taxe, qui ne correspond pas, certes, à des travaux définis, mais qui permet d'équilibrer le budget* »

Le maire ajoute que lorsqu'il y aura les notifications de subventions, il faudra passer une décision modificative. Il explique que la salle pourra se faire sur 2024 et sur 2025. La question qu'il pose est : « *Est-ce que sur 2024, la commune de Treilles est capable de mettre 150 000 € dans la salle et de mettre la même somme en 2025. Ce qui fait déjà 300 000. Nous avons déjà 100 000 du Grand Narbonne, nous avons eu 70 000 du Département qui se recompose (cette année) ce qui fera 140 000. Nous attendons le FEDER cette année, nous attendons (la DETR) ...* »

Mme DANTRESSANGLE dit que ce n'est pas sûr d'avoir les montants demandés.

Mme GERBER ajoute qu'on attend ça (ces subventions) pour faire partir le projet.

Le maire dit que le Grand Narbonne a promis de « *faire une rallonge l'année prochaine sur les fonds de concours* » puisqu'il a posé la question de savoir où aller les fonds de concours non réclamés par les communes. « *À l'heure actuelle, en faisant comme j'ai calculé, je suis à 740 000 Hors Taxes ; il me manque 250 000 € pour faire la salle.* »

Mme DANTRESSANGLE redit que l'estimation de la salle est loin de refléter la réalité, elle n'est pas complète : « *ce que j'attends c'est un état de toutes les dépenses, un état de toutes les recettes (...) Moi je veux un état. Moi je vote CONTRE là pour ça (...) Si vous ne faites pas une décision modificative, on est autorisé à dépenser 270 000 € et pas plus. Il faudrait avoir un état très détaillé de tout ce que ça coûte et de voir si c'est une possibilité ou pas* ».

Le maire répond qu'on ne saura le montant que quand on aura fait l'appel d'offres.

La secrétaire de mairie précise que la décision modificative devra être votée avant l'appel d'offres ; elle ne portera « *que sur la salle multimodale en fonction des recettes (à venir)* » Elle insiste sur le fait que le budget à voter est une « *prévision* » et dit que rien ne sera dépensé à part les études : le montant inscrit ne sert pour l'instant qu'à équilibrer l'opération.

Mme DANTRESSANGLE répond que « *ce n'est pas transparent, c'est pas les chiffres qu'on a votés, ça ne correspond à rien (...)* ». Selon elle, il aurait fallu inscrire le budget dans sa globalité : le montant voté « *une brique cent* », les restes à réaliser, toutes les subventions, « *on aurait eu la part de la commune, on provisionnait la part de la commune et si elle était beaucoup plus importante, on regarderait vraiment si on pouvait faire le projet ou pas.* »

Le Maire rappelle les recettes que rentre la commune, notamment la vente des terrains des lotissements ; il rappelle qu'il avait annoncé qu'une partie de ces recettes pouvait être utilisée pour financer la salle et l'autre restait en trésorerie. Il invite Mme DANTRESSANGLE à venir aux réunions de travail concernant la salle ou son parking. Il redit qu'une fois le montant des subventions connu, il organisera une réunion avec toute la population pour présenter le projet.

M PRADAL redit qu'il soutient le projet : « *c'est un outil pour la commune qui va nous survivre, c'est un bon projet* ». Mais, étant « *clivant* », il faut que le conseil se réunisse pour se mettre d'accord, pour définir clairement les objectifs pour savoir « *ce qu'on va y faire (...) comment le faire vivre* ».

Le Maire répond que c'est un projet intercommunal qui permettra notamment la délocalisation du programme théâtral du GRAND NARBONNE.

M RECASENS ne souhaite pas s'exprimer.

M VALERY intervient : « *Outre le fait que quand je ne suis pas là ça se passe bien (...) il n'y a rien à expliquer quand il y a quelqu'un qui est foncièrement CONTRE et qui va tout chercher pour faire péter le projet (s'adressant à Mme DANTRESSANGLE) Tu as dit que ça manquait de sincérité, ça va faire bientôt 4 ans que tu es élue et je suis exaspéré que tu n'es toujours pas compris comment fonctionne un projet communal (...) Aujourd'hui on vote le budget, c'est un prévisionnel. Stella (la secrétaire de mairie) et le percepteur, à minima, ont dit on va inscrire 300 000, parce que c'est la réalité des choses (...) En cours d'année on va voter une modification budgétaire (...) Aujourd'hui en actant 300 000 € tu actes la salle, je suis honnête avec toi, il n'y a pas d'entourloupe (...) Quand tu commences à dire la salle coûte 1.5 millions, 1.6 millions, 1.7 millions, 25 millions, tu te bases sur du vent. Si tu assistes aux commissions d'appel d'offres, tu t'aperçois que des fois on a des très bonnes surprises et des fois, quand on n'a pas les sous, on dit au porteur de projet, l'architecte, de revoir sa copie parce là on ne peut pas. Et peut-être au lieu d'avoir des belles façades en Corten Steel, on va faire du béton (...) Tu sais très bien que, même si on arrête une somme, derrière on peut prendre 20, 30, 40 % ... ou pas* ».

Aux remarques qui lui sont faites par plusieurs élus, Mme DANTRESSANGLE rappelle que c'est de l'argent public, ce sont des choix politiques : « *Si tu décides de mettre de l'argent là, c'est de l'argent que tu ne mettras pas ailleurs. Je suis toute seule donc de toute façon vous avez la majorité ; mais j'ai le droit de m'exprimer et d'être CONTRE (ce projet) Le reste j'ai tout voté POUR (...)* »

Le maire procède au vote pour le budget 2024 :

VOTE	POUR : 10	CONTRE : 1	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

Mme DANTRESSANGLE

La délibération 2024-16 est approuvée à la majorité.

Le Maire lit la décision du conseil.

12) Délibération 2024-17 : Budget annexe du lotissement – Approbation du compte de gestion 2023

Le Maire lit la délibération et indique les résultats de l'exercice budgétaire :

23501 - LOTISSEMENT COMMUNAL TREILLES

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	156 410,46	226 786,45	383 196,91
Titres de recette émis (b)	156 410,46	168 880,16	325 290,62
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	156 410,46	168 880,16	325 290,62
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	156 410,46	226 786,45	383 196,91
Mandats émis (f)	60 420,70	144 623,85	205 044,55
Annulations de mandats (g)		35,00	35,00
Dépenses nettes (h = f - g)	60 420,70	144 588,85	205 009,55
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	95 989,76	24 291,31	120 281,07
(h - d) Déficit			

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTER A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
LOTISSEMENT COMMUNAL TREILLES					
Investissement	-95 989,76		95 989,76		
Fonctionnement	36 129,39		24 291,31		60 420,70
Sous-Total	-59 860,37		120 281,07		60 420,70
TOTAL II	-59 860,37		120 281,07		60 420,70
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-59 860,37		120 281,07		60 420,70

Après une recontextualisation des chiffres par la secrétaire de mairie, le Maire procède au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2024-17 est approuvée à l'unanimité.

Le Maire lit la décision du conseil

Le Maire sort pour ne prendre part ni au débat ni au vote de la prochaine délibération. Mme GERBER prend alors la présidence.

13) Délibération 2024-18 : Budget annexe du lotissement – Approbation du compte administratif 2023 et affectation du résultat

Mme GERBER lit la délibération qui indique le résultat de clôture de l'exercice 2023 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
PREVISIONS	156 410.46 €	226 786.45 €	383 196.91 €
RECETTES			
<i>Réalisation</i>	156 410.46 €	168 880.16 €	325 290.62 €
DEPENSES			
<i>Réalisation</i>	60 420.70 €	144 588.85 €	205 009.55 €
RESULTAT de l'EXERCICE			
Excédent	95 989.76 €	24 291.31 €	120 281.07 €
RESULTAT à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRECEDENT			
Déficit / Excédent	-95 989.76 €	36 129.39 €	-59 860.37 €
RESULTAT de CLÔTURE de l'EXERCICE 2023			
Déficit / Excédent	0.00 €	60 420.70 €	60 420.70 €

Elle procède au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2024-18 est approuvée à l'unanimité.

Elle lit la décision du conseil.

14) Délibération 2024-19 : Budget annexe du lotissement – Vote du Budget Primitif 2024 du budget Lotissement

Le Maire lit la délibération qui précise les données suivantes :

- Lots inscrits sur le budget :

LOTS	Superficie en m ²	Prix de vente HT
5	771	60 420.70 €
1	1 312	153 066.67 €
2	1 914	207 350.00 €
		420 837.37 €

- Section de fonctionnement

DEPENSES

011	Charges à caractère général	60 150,00 €
023	Virement à la SI	60 420,70 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Variation des stocks de terrains aménagés)	60 420,70 €
65	Autres charges de gestion courante (Reversement de l'excédent des budgets annexes)	360 687,37 €
		541 678,37 €

RECETTES

002	Résultat d'exploitation reporté	60 420,70 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Variation des stocks de terrains aménagés)	60 420,70 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	420 837,37 €
		541 678,77 €

- Section d'investissement

DEPENSES

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Terrains aménagés)	60 420,70 €
16	Emprunts et dettes assimilées	60 420,70 €
		120 841,40 €

RECETTES

021	Virement de la SF	60 420.70 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Terrains aménagés)	60 420.70 €
		120 841.40 €

Le Maire procède au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2024-19 est approuvée à l'unanimité.

Le Maire lit la décision du conseil.

15) Questions diverses

1. La Capitelle

Mme GERBER pose la question de la Capitelle : « *C'est une Capitelle qui est superbe, qui est exceptionnelle et on n'arrive pas à faire ce qu'il faut faire pour la maintenir* »

Le Maire répond que « *ça sera fait avant l'été* » : il va tenter de proposer les travaux aux apprentis de l'AFPA pour que ce soit gratuit ; « *Si je ne l'ai pas gratuit, je le fais* »

2. La propreté et la tranquillité des espaces publics

M PRADAL fait le constat des problèmes liés à la propreté et à la tranquillité des espaces publics : chiens errants, déjections animales, nuisances sonores, notamment liés aux aboiements récurrents, chiens laissés seuls en l'absence de leur propriétaire... « *ça devient infernal, il faut que les propriétaires de chiens fassent quelque chose* »

Le Maire dit que des distributeurs de sacs à déjections canines ont été rajoutés dans le village.

Mme GELIS ajoute qu'il faut « *apprendre (aux propriétaires) à promener les chiens eux-mêmes* ». Elle soulève également le problème des gens qui prennent régulièrement des chatons et qui, une fois adultes, les abandonnent.

L'ensemble des élus s'accordent à dire qu'il y a là un réel problème à résoudre.

Séance levée à 20h26

Le président,

Gérard LUCIEN
Maire

La Présidente

durant les délibérations concernant les Comptes
Administratifs

Mariette GERBER
1^{ère} Adjointe

Le secrétaire de séance,

Benoit VALERY
2^{ème} Adjoint